

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2023-060

L'an deux mille vingt trois
Le quatorze septembre
A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 07 septembre 2023** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Christophe FOURNIER, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Christophe FOURNIER, Maire.**

Présents : M. Christophe FOURNIER, M. Laurent VALLIER, Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ, M. Christian SERVAGE, Mme Sheila MICHEL, M. Gilbert COLLINI, M. Jean-Yves PERILLAT, Mme Thérèse RAPHET, Mme Estelle GAILLARD, M. Mickaël JOLIVET-BALON, Mme Corinne PASSERAT, M. Tanguy JON, M. Eric BERTELOOT, Mme Marie-Cécile PASQUIER, M. Francis MARCHAL, Mme Odile VIX, M. Jean-Luc ARCADE, M. Mickaël MAISTRE.

Excusés : Mme Angélique LENOBLE (pouvoir à M. Laurent VALLIER), M. Jean-Jacques SIGNOUX (pouvoir à Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ), M. Jean-Pierre BETEND (pouvoir à Michaël JOLIVET-BALON), Mme Aurélie ROCHE (pouvoir à M. Jean-Luc ARCADE), M. Lucas THABUIS.

Objet de la délibération : Subventions aux associations

M. Christian SERVAGE expose,

Il est demandé au conseil municipal d'étudier les demandes de subvention suivantes :

• LA POTO	1000 €
• AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS	1650 €
• SKI-CLUB PETIT BORNAND	1500 €
• COMITE CANTONAL DU SOUVENIR FRANÇAIS	100 €
• SKI CLUB GRAND BORNAND	1320 €
• ASSOCIATION LA DELAHAYE	500 €
• AU PLAISIR DE LIRE	200 €
• LES TETES ARGENTEEES	300 €
• DONNEURS DU SANG	500 €
• SAVOIX MELODIES	350 €
• SECOURS EN MONTAGNE DUPAYS ROCHOIS	150 €
• ECHO DU JALOUVRE	12 000 €
• AMICALE DES PAYSANS BORNIANDS	400€

Les conseillers municipaux membres de ces associations ne participent pas au vote.

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- D'ACCORDER les subventions demandées présentées ;
- D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer les documents s'y rapportant.

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus,
Au registre suivent les signatures,
Pour copie conforme le 15 septembre 2023.

Le Maire,
Christophe FOURNIER.



La secrétaire de séance,
Sheila MICHEL.